

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Eysines - Site de Bois-Gramond - Crédation d'un cimetière - Décision -  
Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune d'Eysines, formulée en octobre 2001, les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux ont procédé à l'étude d'un projet de création d'un cimetière sur les parcelles Ay47p et Ay48p, lui appartenant au lieu-dit Bois-Gramond, et sur la parcelle Ay49 en cours d'acquisition auprès du Ministère des Transports. La superficie nécessaire à cette réalisation est de l'ordre de 27 640 m<sup>2</sup>.

Cette opération a été inscrite pour étude au PPI 2004 – 2008 et pour la partie travaux au PPI 2006 – 2010, en application de la décision de principe du Bureau du 27 mars 2003 proposant une inflexion de la politique communautaire pour répondre aux souhaits des administrés d'un rapprochement des lieux de sépulture des secteurs de résidence.

L'aménagement de ce cimetière sera réalisé en différentes tranches fonctionnelles.

La Communauté Urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la première tranche relative au premier équipement.

Par la suite la Commune d'Eysines, qui en recevra la pleine propriété dans le cadre d'une future convention en poursuivra la réalisation.

L'opération permettra la création à terme de 767 emplacements de caveaux (base caveaux 2 places), 880 emplacements de pleine terre, un ossuaire, de nombreux caveaux cinéraires, de columbariums, d'un jardin du souvenir et d'un bâtiment d'une surface approximative de 313 m<sup>2</sup>.

L'ensemble se positionnera dans un environnement paysager verdoyant et boisé et le bâtiment de service public respectera certaines caractéristiques de qualité environnementale de construction.

Les zones végétales boisées réalisées dans le cadre du projet représenteront une superficie équivalente à 5 000 m<sup>2</sup>.

La Communauté Urbaine prendra à sa charge, dans le cadre de cette opération, l'apport du terrain et les frais relatifs à l'aménagement minimum d'une première tranche fonctionnelle.

La Commune d'Eysines, pour sa part, remboursera à notre Etablissement Public les aménagements complémentaires souhaités par la ville, réalisés dans le cadre de la première phase.

Cette répartition de la charge s'inscrit dans le droit fil de la politique communautaire en matière de cimetières, bien que ce projet ait été lancé depuis 2003.

Cette première tranche comprend :

A la charge de la Communauté Urbaine :

- La clôture d'enceinte du site, de deux mètres de hauteur, qui sera réalisée principalement avec des éléments grillagés soudés, sur environ 1/3 de la superficie, les 2/3 restant constituant une réserve clôturée d'un simple grillage.
- Un bâtiment composé d'un bureau administratif, de locaux techniques et sanitaires d'une surface avoisinant les 120 m<sup>2</sup>.
- L'aménagement des premiers carrés réservés aux inhumations, portant sur une centaine d'emplacements pour caveaux ou fosses pleine terre, 25 caveaux cinéraires, un columbarium de 40 cases et une pelouse du souvenir.

A la charge de la Commune d'Eysines :

- La création d'un parking intérieur et d'une aire de stationnement engazonnée d'environ 300 m<sup>2</sup>.
- Une salle de recueillement et un auvent permettant d'abriter des cérémonies civiles pour une surface de 193 m<sup>2</sup>.
- La plantation de divers arbres et plantes sur les parties aménagées et notamment le long de la clôture d'enceinte.

Le montant estimé de ces travaux pris en charge par la Communauté Urbaine de première tranche porte sur un montant de 1 510 000 euros, financés dans le cadre du PPI 2006 – 2010 sur les exercices 2006 – 2007 et 2008 (chapitre 23 – article 2312).

Le financement relatif aux aménagements ou équipements demandés par la Commune d'Eysines sera pris en charge par la commune dans des conditions qui seront précisées par la future convention.

Aussi, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de décider de la création d'un cimetière au lieu-dit Bois-Gramond à Eysines, du lancement des procédures d'appels d'offres correspondantes ainsi que l'enquête administrative de commodo – incommodo qui sera demandée aux services préfectoraux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 OCTOBRE 2006**

M. ODETTE EYSSAUTIER

